

soulte négative suite à un divorce

Par liliblanchet, le 22/07/2021 à 10:27

Bonjour,

Je divorce avec mon mari , régime communauté universelle on a plusieurs biens en communs, maison valeur 260 000 : reste du 255 000 appartement valeur 140 000 reste du 156 000 garages valeurs 18 000 reste du 15 000 mon mari souhaitant garder la maison et l'appartement, je calcul une soulte négative comment cela se passe dans ce cas, je vais lui devoir de l'argent ?

Par Visiteur, le 22/07/2021 à 13:12

Bonjour

Ce que vous nommez "restant dû" sont donc des crédits récents ?

Il apparaît bien un différentiel de 8000 €, monsieur peut prétendre à) 4.000 €

(Si la banque accorde à votre mari de reprendre les prêts à son nom)

Par Lag0, le 22/07/2021 à 13:18

[quote]

Il apparaît bien un différentiel de 8000 €, monsieur peut prétendre à) 4.000 €

[/quote] Bonjour,

maison valeur 260 000 : reste du 255 000 : +5000€ appartement valeur 140 000 reste du 156 000 : -16000€

5000-16000 = -11000€!

Par liliblanchet, le 22/07/2021 à 13:46

Donc je lui devrais 11000€ alors que c'est lui qui les gardent ?

je pensais qu'il devait quand meme me racheter ma part des biens.

il avait mis une donation de ses parents valeur 40000€ dans l'apport de la maison, doit elle rentrer en compte ?

Par Visiteur, le 22/07/2021 à 14:01

Je trouve 8.000 €

Vous citiez pourtant des garages ?

Par liliblanchet, le 22/07/2021 à 14:11

oui des garages qui représentent aujourd'hui +3000€

que normalement je dois garder

Par liliblanchet, le 22/07/2021 à 14:12

personnellement je ne pourrais pas payer de soulte, aucune banque ne me suivra

dois je dans ce cas prétendre a garder l'apartement par exemple pour que ce soit plus ou moins egal ?